



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois  
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°122  
juillet-août 2015

## VIDÉOSURVEILLANCE

Un équipement de vidéosurveillance est en fonctionnement sur certains lieux publics de la commune, depuis la deuxième quinzaine d'août 2015. Des caméras couvrant la place de la Promenade, la baignade, le parking des écoles et les terrains de tennis sont reliées à un enregistreur installé dans un local d'accès limité à la mairie. Seules les autorités légalement autorisées ont accès à l'écran de visionnage.

Les portes d'entrées des maisons des sites filmés ne sont pas saisies par les caméras. L'écran n'est pas surveillé en temps réel. Les enregistrements sont automatiquement effacés au bout de 15 jours sauf s'ils sont saisis par les autorités judiciaires. Dans l'avenir, d'autres caméras pourront être installées sur d'autres sites.

## Infos du Centre Communal d'Action Sociale

### La Semaine Bleue

Chaque année, en octobre, a lieu la Semaine Bleue : semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Elle se déroulera cette année du 12 au 18 octobre. Le thème de 2015 est "À Tout Âge : créatif et citoyen".

Différentes activités, rencontres... seront proposées sur plusieurs communes du canton. Le détail vous sera communiqué ultérieurement dans le "Petit Bizois" d'octobre ainsi que les modalités de participation.

### Atelier nutrition santé seniors

Le CCAS, en collaboration avec la MSA Grand Sud a mis en place un "Atelier nutrition santé seniors" qui se déroule du 8 septembre au 13 octobre inclus, à raison d'une séance par semaine, à l'ex salle de la MJC de Bize.

D'autres ateliers à thème ("Bien vieillir", "Mémoire"... ) peuvent être organisés. Toute personne de plus de 55 ans intéressée est priée de se faire connaître en mairie.

## STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules est autorisé sur les places ou dans les rues sur lesquelles les emplacements de stationnement sont matérialisés au sol. Le stationnement des véhicules est interdit en dehors de ces emplacements. Cette interdiction ne concerne pas les voies de circulation, ou places, sans emplacement matérialisé au sol ; le stationnement gênant y sera cependant verbalisé. Les bandes jaunes tracées au sol interdisent l'arrêt et le stationnement ; toutefois, lorsque la bande jaune est doublée par des pointillés jaunes, l'arrêt est toléré à cet endroit pendant le temps du chargement ou du déchargement effectif du véhicule.

Le stationnement est interdit devant les portes cochères, portails de garage ou de jardin.

## Année scolaire 2014-2015

☛ **L'école publique** de Bize accueille cette année 88 élèves, avec comme professeurs :

- Stéphanie Triadou, classe de CM1-CM2 (23 élèves)
- Géraldine Fraisse, classe de CE1-CE2 (19 élèves)
- Marielle Guiller pour le cours préparatoire et la maternelle grande section (18 élèves) ; aidée le matin par Marjorie Déjeans (Assistante Territoriale des Écoles Maternelles)
- Céline Sémat, directrice de l'école, pour la classe de maternelle petite et moyenne sections (28 élèves), remplacée le jeudi par Damien Daures, assistée de Danielle Camman (ATSEM).

☛ D'autre part, 59 enfants sont accueillis cette année à l'école associative «**La Calandreta Lo Cigal**», directrice : Émilie MIQUEL (GS / CP : 18 élèves). Lydie RECH (TPS / PS / MS : 18 élèves) Faustine KOPP (CE1/ CE2/ CM1/ CM2 : 23 élèves)

La Calandreta, dont les locaux se trouvent dans l'ancienne gare SNCF de Bize dispense en maternelle et en primaire un enseignement bilingue occitan-français. Douze enfants sont Bizois, les autres venant des communes environnantes.

## Vidange des piscines

Le règlement du Service de l'Assainissement du Grand Narbonne interdit de vidanger les piscines dans le réseau d'assainissement. Il n'est pas possible d'obtenir de dérogation. L'afflux d'eau perturbe le fonctionnement des stations d'épuration qui doit respecter un équilibre entre l'eau potable consommée et l'eau rejetée dans le réseau d'assainissement. Les eaux de vidange des piscines doivent être évacuées dans la rivière, les ruisseaux, ou le réseau pluvial (à défaut, les caniveaux des rues).

Une copie des règlements des services de l'eau et de l'assainissement peut être demandée au Grand Narbonne : Tél. 04 68 58 14 58.

Il est rappelé que les piscines doivent obligatoirement être équipées de protections conformes.

## JARDIN PUBLIC

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au 30 septembre, le jardin public communal, avec jeu pour les enfants, à côté du Champ de Foire, a retrouvé sa double vocation de jardin public ouvert à tous et de camping municipal. À partir du 1<sup>er</sup> octobre, il redeviendra uniquement jardin public.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 29 JUILLET 2015,  
principales décisions prises :**

**VENTE DE TERRAINS AUX MOULEYRES:** Les jardins de plusieurs maisons du lotissement communal des Mouleyres sont voisins d'une parcelle communale de 8000 m<sup>2</sup> essentiellement constituée d'une lande rocaillieuse située en zone N du Plan local d'Urbanisme (PLU). Toute construction est interdite en zone N.

En application de la réglementation relative à la prévention des incendies, les propriétaires de ces maisons ont l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de leurs constructions.

Plusieurs propriétaires ont manifesté le désir d'acquérir une portion du terrain communal jouxtant leur propriété. Après une division cadastrale effectuée par un géomètre, le terrain leur sera vendu au prix de 0,50 euro le m<sup>2</sup>, plus participation aux frais de géomètre (environ 0,20 euro le m<sup>2</sup>) et frais de notaire.

**ACHAT D'UNE REMISE:** La famille Vié possède une remise de 150 m<sup>2</sup> au sol jouxtant une cour de 100 m<sup>2</sup>, située 1 rue de l'Amiral Narbonne. Après négociation, ce bâtiment sera acheté 60000 euros payables en trois échéances de 20000 euros sur les exercices 2015, 2016 et 2017. Ce bien avait été estimé à environ 90000 euros par des professionnels de l'immobilier. Le bâtiment sera en principe démoli pour élargir la rue qui présente actuellement un rétrécissement de 5 mètres de largeur, ainsi que pour faciliter l'accès à la rue des écoles. Une dizaine de places de stationnement pourrait de plus y être créée ainsi qu'un espace pour des containers à déchets enterrés.

**ÉCHANGE DE TERRAINS À LA ROUEYRE:** Sur proposition de M. Escaffit Jean-Luc, une opération d'échange de terrains en landes aura lieu dans les environs du hameau de La Roueyre entre des terrains lui appartenant et d'autres propriétés de la commune de Bize pour des surfaces totales sensiblement identiques. L'opération concerne 32 petites parcelles totalisant une quinzaine d'hectares.

### Urbanisme - Clôtures

Il est rappelé qu'en application de la réglementation l'édification des clôtures doit obligatoirement faire l'objet d'une "déclaration préalable de travaux" à la mairie. Il en est de même pour l'aménagement de piscines ou de terrasses de toit. La hauteur des clôtures sur rue est limitée à 1,50 m : 0,80 m maximum en matériaux pleins (pierre, maçonnerie, ou autre) plus un grillage.

### Collecte de sang

La prochaine collecte de sang à Bize aura lieu le **lundi 5 octobre** de 16h30 à 19h30, Salle des fêtes.

### LE PLANNING FAMILIAL 11

L'antenne locale du Mouvement Français pour le Planning Familial appelée "Le Planning Familial 11" est basée Cité Cassin à Lézignan-Corbières, Tél. 04 68 27 30 65 - Mél : mfpf11@club-internet.fr

Cette structure, qui bénéficie d'une petite subvention de la commune de Bize, rappelle que ses missions concernent l'information, l'orientation et l'accompagnement dans les domaines des violences, de la sexualité, du conseil conjugal. Les intervenants peuvent se déplacer et interviennent gratuitement.

## Révision exceptionnelle des listes électorales

En raison des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015, l'inscription sur les listes électorales de l'année 2015 est possible à la mairie jusqu'au 30 septembre 2015.

Tous les français majeurs ou qui auront 18 ans au plus tard le 5 décembre 2015, peuvent se faire inscrire sur le liste s'ils ne le sont pas déjà.

Les électeurs déjà inscrits doivent signaler à la mairie leurs changements d'adresse éventuels.

Cette révision exceptionnelle des listes ne concerne pas la liste complémentaire des ressortissants des autres États de l'Union européenne ; ces derniers ne peuvent pas participer aux élections régionales.

### Transports sur le Grand Narbonne

La communauté d'agglomération améliore la desserte en bus de Narbonne au départ des communes du Ginestacois.

Un service pour faire du bus une véritable alternative à l'utilisation de la voiture

À compter du 31 août, Le Grand Narbonne a mis en place de nouveaux horaires pour permettre aux habitants des communes du Ginestacois de bénéficier de trajets quotidiens pour Narbonne, avec des arrivées avant 8h, 9h et 14h et des départs pour le retour à Bize, après 12h, 16h, 17h et 18h.

Grâce à l'abonnement annuel, il est possible de se déplacer pour 10 € par mois. Ce montant tombe à 5 € par mois grâce à la prime transport (remboursement des frais de transports publics à hauteur de 50% pris en charge obligatoirement par les employeurs).

**Renseignements :** 04 68 90 18 18

**Guide des horaires :** le Guide des horaires de toutes les lignes d'autobus du Grand Narbonne, y compris les lignes internes de la ville de Narbonne, est disponible gratuitement à la mairie de Bize, ainsi que sur [www.citibus.fr](http://www.citibus.fr). Un affichage existe également aux arrêts de bus ainsi qu'en mairie.

### Coupes de bois

Des coupes de bois gratuites sont prévues dans le Pech, sous contrôle de l'ONF.  
Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

### Communication du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE 11)

**Conseils :** le CAUE 11 assure gratuitement auprès des particuliers une mission de conseil en architecture, urbanisme et dans le domaine de l'énergie.

**Contact :** CAUE 11, 28 avenue Claude Bernard - 11000 Carcassonne. Tél. 04 68 11 56 20 - Mél : caue.aude@gmail.com

**Concours photographique "l'Arbre de l'Aude".** Le CAUE 11 organise un concours qui concerne des arbres exceptionnels par leur âge, leur dimension, leur forme, leur passé ou leur légende.

Clôture des inscriptions le 30 octobre 2015. Pour tout renseignement, s'adresser au CAUE 11.